

CONDITIONS DE RÉSERVATION GROUPES CORPORATE - 2019-2020

EVENT 2

CONDITIONS D'ANNULATION

Pour toute annulation totale du contrat :

- ◆ Plus de 60 jours avant l'arrivée du groupe : 50% des montants TTC annulés seront conservés.
- ◆ Entre 59 et 30 jours avant l'arrivée du groupe : 80% des montants TTC annulés seront conservés.
- ◆ Moins de 30 jours avant l'arrivée du groupe ou en cas de non présentation : 100% des montants TTC annulés seront conservés.

Pour toute annulation partielle du contrat (réduction du contingent journalier) :

- ◆ De la signature à 60 jours avant l'arrivée du groupe : 10% des contingents journaliers peuvent être annulés sans frais. Toute annulation au-delà restera facturée à 100%
- ◆ Entre 59 et 30 jours avant l'arrivée du groupe : 5% des contingents journaliers restants peuvent être annulés sans frais. Toute annulation au-delà restera facturée à 100%
- ◆ A moins de 30 jours de l'arrivée du groupe : toute annulation partielle sera facturée à 100%

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Prépaiement total du séjour :

- ◆ 50% du montant total TTC de la réservation est dû à la signature du contrat.
- ◆ 30% du montant total TTC de la réservation est dû au plus tard 60 jours avant de l'arrivée du groupe.
- ◆ Le solde est dû au plus tard 30 jours avant de l'arrivée du groupe.

En cas de réservation dans un délai plus court que l'échéancier précité, les acomptes seront cumulés et versés à la date de la réservation.

Les clients doivent verser les taxes de séjour et les extras non inclus dans le contrat, avant leur départ de la l'établissement. Dans le cadre d'un départ anticipé, l'établissement ne sera pas tenue de rembourser la totalité du montant versé..

Les acomptes perçus restent la propriété de l'établissement.